



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 40/2025 du 3 novembre 2025

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

L'adhésion à Police Nord Vaudois (PNV)

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Depuis de nombreuses années, la Commune de Valeyres-sous-Ursins délègue ses compétences en matière de police à la Police cantonale vaudoise. L'introduction de la nouvelle péréquation financière a toutefois constitué pour notre Municipalité un élément déclencheur de réflexion. En effet, la forte augmentation annoncée de la facture policière pour 2026, passant de CHF 26'191.- en 2024 à CHF 35'032.- en 2025, soit une hausse de CHF 8'841.-, s'est faite sans contrepartie en termes de prestations supplémentaires de la part de la Police cantonale vaudoise.

Nos réflexions ont donc porté avant tout sur la recherche d'une plus grande efficacité en matière de sécurité, dans le but de garantir à nos citoyennes et citoyens une sécurité de qualité et de proximité à un coût raisonnable. C'est dans cette optique que nous avons naturellement pris contact avec la PNV afin d'étudier les possibilités d'une adhésion et les bénéfices potentiels qu'une telle collaboration pourrait apporter à notre Commune.

1. Contexte et objectifs

La Police Nord Vaudois (PNV) est l'une des neuf associations de police communales ou intercommunales du canton de Vaud. Elle regroupe les communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Method, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treykovagnes et Yverdon-les-Bains. Ces neuf communes collaborent à la direction de la PNV depuis plus de treize ans. Forte de 80 collaboratrices et collaborateurs, la PNV garantit un service de proximité ainsi qu'une couverture policière cohérente et équitable sur l'ensemble de son territoire.

Il est important de souligner que la formation des policières et policiers de la PNV, tout comme leur capacité d'intervention en situation d'urgence ou de résolution de problème, sont équivalentes à celles de la Police cantonale vaudoise.

À la suite de plusieurs échanges avec la Direction du Service de la sécurité publique de la Ville d'Yverdon-les-Bains et le Commandant de la PNV, la Municipalité de Valeyres-sous-Ursins a examiné les opportunités offertes par une éventuelle intégration à la PNV, notamment :

- disposer d'une police de proximité, proche des habitantes et habitants, attentive aux réalités et besoins sécuritaires régionaux ;
- bénéficier d'une structure de conseil couvrant l'ensemble des domaines liés à la sécurité publique ;
- participer directement à la gouvernance de la police en intégrant le Comité de direction et l'Assemblée régionale ;
- renforcer la cohérence régionale en matière de sécurité publique ;
- être partie prenante dans la maîtrise des coûts sécuritaires liés à la PNV.

2. Aspects liés à la nouvelle péréquation

La Municipalité tient à souligner que la seule motivation économique ne doit pas être prépondérante en matière de sécurité pour notre village. C'est pourquoi elle souhaite avant tout privilégier la qualité et l'efficacité en envisageant l'adhésion à l'association intercommunale de la PNV.

À partir de 2026, la participation financière des communes actuellement membres de la PNV (à l'exception d'Yverdon-les-Bains, qui assume 97 % des coûts de fonctionnement de la structure) sera modifiée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière vaudoise. Chaque commune bénéficiera d'une réduction de 10 % sur le coût péréquatif de la facture policière, après déduction du coût incompressible correspondant au socle sécuritaire commun.

Comme le montre le tableau de projection financière pour notre Commune présenté ci-dessous, les communes qui rejoindront la PNV dès 2026 profiteront également d'une réduction progressive sur le même principe, à savoir une réduction de 5 % la première année d'adhésion, de 6 % la deuxième année, de 7 % la troisième, jusqu'à atteindre 10 % la sixième année.

Socle sécuritaire commun	Commune délégatrice	Coûts déduits du socle sécuritaire commun	Propositions déductions					
			2026	2027	2028	2029	3030	2031
			-5%	-6%	-7%	-8%	-9%	-10%
7'280.00 CHF	35'032.00 CHF	27'752.00 CHF	26'364.40 CHF	26'086.88 CHF	25'809.36 CHF	25'531.84 CHF	25'254.32 CHF	24'976.80 CHF

3. Adhésion à la PNV

Cette adhésion implique la sortie du régime actuel de commune délégatrice auprès de la Police cantonale vaudoise, par l'envoi d'une lettre de démission, ainsi que le dépôt d'une demande formelle d'adhésion à l'association intercommunale de la PNV.

Sous réserve de l'acceptation de cette demande par les instances concernées, l'entrée en vigueur de l'adhésion de notre Commune à l'association intercommunale PNV pourrait être effective au 1^{er} juillet 2026, date à laquelle la PNV reprendrait l'ensemble des compétences policières sur le territoire communal.

Conclusion :

Vu ce qui précède, la Municipalité de Valeyres-sous-Ursins vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°40/2025 du 3 novembre 2025,
- Entendu le rapport de la Commission,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accepter l'adhésion de la Commune de Valeyres-sous-Ursins à l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois (PNV), avec effet au 1^{er} juillet 2026 ;
2. De dénoncer la délégation sécuritaire à la Police cantonale vaudoise, avec effet au 30 juin 2026.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Blaise Chapuis

La Secrétaire
Emilie Thomas

